

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 11 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 11 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Etaient présents : M. Pierre GOUVERNEYRE – M. Philippe NICOLAS – M. Stéphane FERRARELLI – M. Michel JAENGER - Mme Marie-Hélène VENTURIN – Mme Sylvie BOUGENOT- M. Pierre-Antoine COLLIN — Mme Isabelle JUILLARD - M. Jean-Luc POIRIER - Mme Frédérique BAVIERE - M. Raphaël PIC – M. Xavier LEONARD – Mme Dominique PONSARD.

Absents excusés : Mme Martine DUCHENAU, procuration M. Pierre GOUVERNEYRE

M. Josselin ROMAND, procuration M. Stéphane FERRARELLI

Secrétaire de séance : S. FERRARELLI

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 04/06/2015

Date d'affichage : 05/06/2015

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 26 mars 2015 a été approuvé par 15 voix.

1. URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION N°2015-25 : PLAN CLIMAT

M. Michel JAENGER présente le souhait du conseil municipal de renouveler la délibération prise le 03 mai 2010 concernant la mise en place d'un plan climat communal et de créer un comité de pilotage constitué de M. le Maire, P. GOUVERNEYRE, de Mme MH. VENTURIN, de M. R. Pic et de M. D. CHRISTIN, citoyen de Curis au Mont d'Or.

Le conseil **VOTE** à la majorité (14 voix POUR, 1 abstention) la création de ce comité de pilotage Plan Climat Communal afin de mettre en place des actions liées aux enjeux climat – énergie.

DELIBERATION N°2015-26 : POLICE SPECIALE DES IMMEUBLES MENACANT RUINE

M. GOUVERNEYRE, Maire, présente la délibération soumise par la Métropole pour que les communes de la Métropole exerce son pouvoir de police spéciale concernant les modalités d'exercice du pouvoir de police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) à usage partiel ou total d'hébergement sur le territoire de la métropole à partir du 1er janvier 2015 - Convention de contractualisation avec la Métropole de Lyon.

Il est convenu entre Curis et la Métropole que les services de la mairie de Curis sous l'autorité du maire, instruiront, prépareront et suivront l'exécution des arrêtés du Président de la Métropole.

La Métropole demeure donc seule responsable des conséquences prises au titre de cette police spéciale.

La Métropole remboursera à la commune les frais engagés pour assurer les missions et activités qui lui sont confiées.

Le conseil, à l'unanimité, VOTE cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon.

2.PERSONNEL

DELIBERATION N°2015-20 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DEDIE A L'ECOLE, A LA GARDERIE ET AUX TAP

Monsieur le Maire, rappelle que des modifications du temps de travail liées au personnel dédié à l'accueil des enfants à l'école et aux temps périscolaires sont à prendre.

Cette modification est principalement motivée par une augmentation de la charge de travail des agents techniques due en particulier aux TAP.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité** de modifier le temps de travail d'un poste d'agent technique affecté à l'école et aux temps périscolaires initialement basé sur 29h hebdomadaires, par un temps complet soit 35h hebdomadaires.

Cette mesure entrera en vigueur au 01 septembre 2015.

DELIBERATION N°2015-21 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DEDIE A L'ECOLE, A LA GARDERIE ET AUX TAP

Monsieur le Maire, rappelle que des modifications du temps de travail liées au personnel dédié à l'accueil des enfants à l'école et aux temps périscolaires sont à prendre.

Cette modification est principalement motivée par une augmentation de la charge de travail des agents techniques due en particulier aux TAP.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité** de modifier le temps de travail d'un poste d'agent technique affecté à l'école et aux temps périscolaires initialement basé sur 25h hebdomadaires, par un temps complet soit 33h45 hebdomadaires.

Cette mesure entrera en vigueur au 01 septembre 2015.

DELIBERATION N°2015-22 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE DEDIE A L'ECOLE, A LA GARDERIE ET AUX TAP

Monsieur le Maire, rappelle que des modifications du temps de travail liées au personnel dédié à l'accueil des enfants à l'école et aux temps périscolaires sont à prendre.

Cette modification est principalement motivée par une augmentation de la charge de travail des agents techniques due en particulier aux TAP.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **à l'unanimité** de modifier le temps de travail d'un poste d'agent technique affecté à l'école et aux temps périscolaires initialement basé sur 25h hebdomadaires, par un temps complet soit 33h12 hebdomadaires.

Cette mesure entrera en vigueur au 01 septembre 2015.

DELIBERATION N°2015-23 : REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT POUR CANDIDAT

Monsieur le Maire informe que le candidat retenu au 1^{er} juin 2015 pour le poste d'adjoint administratif s'est déplacé du Mans par le train pour l'entretien d'embauche.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la dépense, du fait que le candidat est hors du département, du faible montant, le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement du trajet retour, soit 72,60 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

3 . ECOLE

DELIBERATION N°2015-19 : REGLEMENT INTERIEUR CANTINE-GARDERIE-TAP 2015-2016

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur 2015-2016, qui inclut les modifications à savoir :

- Une inscription annuelle pour le restaurant scolaire, plutôt que mensuelle (article 1)
- Une inscription aux TAP et à l'étude sont demandées (article 3)
- L'intégration du règlement des TAP au R.I. (article 3)
- Une tarification basée sur les Quotients Familiaux CAF (article 4)
- Le paiement par prélèvement bancaire est proposé aux familles (article 5)
- La mention que « *En cas de non-paiement des factures de la cantine et de la garderie de l'année scolaire 2014/2015 avant le 01/09/2015, les enfants ne seront pas acceptés au restaurant scolaire et de la garderie périscolaire jusqu'à la régularisation de la situation.* » (article 5)

Un changement de tarification est proposé, à savoir :

- Une hausse des tarifs du restaurant scolaire de 2 centimes par repas, soit (cf. fiche tarifs) :
 - pour un repas au tarif normal : 4.56 euros,
 - pour un repas occasionnel : 4.83 euros
 - pour un repas exceptionnel : 6 euros

- Une hausse des tarifs de la garderie périscolaire de 4 centimes de l'heure, soit :
 - pour les QF CAF <800 : 1.64 euros
 - pour les QF CAF entre 801 et 1 300 : 2.12 euros
 - pour les QF CAF > 1 301 : 2.64 euros

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte le règlement intérieur de la cantine-garderie périscolaire-TAP 2015-2016 et l'augmentation des tarifs des repas facturés aux familles et des tarifs de la garderie.

4. DIVERS

✓ **DELIBERATION N°2015-24 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, adjoint aux finances, informe le conseil qu'il y a lieu de revoir les crédits alloués à différents comptes et propose les modifications ci-après :

Imputation	Opération	Montant
D. 2313, Constructions	116, Equipements voirie	- 1 578 €
D. 2183, Matériel de bureau et informatique	110, Informatique Mairie	+ 1 578 €
D. 61522, Entretien et réparations sur bâtiments	---	- 1 000 €
D. 6718, Autres charges exceptionnelles	---	+ 1 000 €

Le conseil, à l'unanimité, VOTE cette délibération.

✓ **ACHAT DU TERRAIN JOURDAN MITOYEN A LA PLACE DE LA FONTAINE**

La municipalité a décidé d'acquérir cette parcelle pour deux principales raisons :

- Intégrer cette parcelle dans la réflexion menée sur la réfection de la Place de la Fontaine
- Faire en sorte qu'il n'y ait plus de pesticides utilisés dans le centre du village sur cette parcelle.

Le coût de cette acquisition est de 7 500 euros pour une superficie de 1 500m².

✓ **MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

M. Tony Huchet a intégré le poste de Secrétaire de Mairie ce 1^{er} juin à hauteur de 20 heures par semaine. L'équipe administrative est désormais au complet.

M. Fabrice Thuriault, professionnel des espaces verts, a remplacé M. Lakhdar Bettoumi à compter du 8 juin. En effet, le contrat à durée déterminée de ce dernier n'a pas été reconduit. La municipalité a favorisé l'expérience professionnelle dans le domaine des espaces verts pour constituer un binôme aux compétences complémentaires.

✓ **ARCHIVES**

Le tri et le classement des archives municipales a été réalisé durant une centaine d'heures par un curissois à la recherche d'un emploi. Un bon nombre de documents vont être détruits après

approbation des archives métropolitaines. Les documents les plus anciens peuvent être déposés aux archives métropolitaines situées à Lyon et mobilisables à tout moment par la commune. Ce travail sur les archives a également permis de rédiger le recollement, document obligatoire transmis entre maires successifs. Ce document permet de lister et de transmettre au nouveau maire la liste des archives communales.

✓ **MISE A JOUR DU CLASSEMENT SONORE DES VOIES FERROVIAIRES DU RHONE.**

Le classement de Curis est identique à celui des autres années : catégorie 1, catégorie où les décibels sont les plus élevés : 86 dB en période diurne et 81 dB en période nocturne. Cette mesure est valable sur 300m de part et d'autre de la voie ferrée.

La seule contrainte est que pour toute construction sur ce périmètre, une étude acoustique est utile.

Cette mise à jour est effectuée par la Préfecture afin d'établir un nouvel arrêté. Pour cela, les maires des communes sont consultés entre le 15 mai et jusqu'au 15 septembre.

Un courrier va être rédigé au Préfet pour indiquer que la municipalité de Curis n'a pas d'observation particulière.

✓ **CONVENTION AVEC LA GRAINE AUX VENTS**

La Graine aux Vents, association de Poleymieux qui propose des activités pour les enfants durant les vacances scolaires, occupera les locaux municipaux de la garderie, la cantine et le gymnase de l'école durant le mois de juillet. Afin de définir les responsabilités de chacun, une convention a été établie entre la municipalité et la Graine aux Vents.

✓ **MISE A JOUR DU PLAN DEPLACEMENTS URBAIN (P.D.U.)**

Le P.D.U. est un outil stratégique qui fixe les objectifs à poursuivre par la politique publique, en matière de déplacements de personnes et de marchandises. Il définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable.

Suite à la fusion avec celui de la communauté de communes de l'est lyonnais au 01/01/2015, les objectifs de la révision sont :

- Permettre une meilleure prise en compte de l'interface avec les territoires voisins (Métropole / plateforme multimodale de Lyon St Exupéry / nord Isère / ouest et est lyonnais
- Favoriser la diversification des pratiques modales
- Améliorer la qualité du cadre de vie en réduisant les nuisances liées au trafic automobile
- Concernant Curis qui est un territoire de 2^{ème}/3^{ème} couronne, moins dense où la mobilité repose sur la voiture, l'objectif est de trouver des solutions adaptées aux territoires peu denses face aux enjeux de vulnérabilité énergétique : Le projet du PDU sera soumis à l'enquête publique.
- L'adoption de ce P.D.U. est prévue pour mi – 2017 (3 ans de révision).

✓ **REPAS DE LA CANTINE**

A partir du 1^{er} septembre, les repas de la cantine seront à 40% issus de l'agriculture biologique, et ce, sans surcoût de la part du fournisseur R.P.C.

✓ **REFECTION ET ENFOUISSEMENT DU RESEAU, RUE DE LA TROLANDERIE**

L'enfouissement électrique est prévu rue de la Trolanderie lors du 2^{ème} semestre 2015. Ces travaux ont en effet été intégrés au budget de la Métropole. Un avant-projet du service de voirie de la Métropole est en attente pour mieux définir le mode opératoire et le calendrier de ces travaux.

Avant, tout début de travaux, une réunion de Quartier se tiendra, si possible avant l'été 2015.

Un certain nombre d'habitants de la rue de la Trolanderie souligne qu'un réel problème de sécurité existe : prise de cette voie en sens interdit, non-respect de la limitation de vitesse... les riverains se sentent en insécurité. Une discussion entre le conseil municipal et les habitants sur les possibilités de diminuer la vitesse se tient. Des propositions telles qu'une zone à 20km/h, un changement de teinte du revêtement, un travail sur l'aspect, la plantation d'un arbre... sont faites.

Le calendrier pour ces travaux est le suivant :

1/ - réunion de Quartier : avant fin juillet

2/ - réunion à la Métropole sur les *investissements* le 05/07/2015 : vote des budgets

3/- début des travaux : septembre-octobre 2015.

✓ **AMBROISIE**

Jean-Luc Poirier, référent ambroisie sur Curis informe l'assistance que la campagne de sensibilisation a été lancée cette semaine. Le devoir de chacun est d'informer les référents en cas de plans d'ambroisie et de les arracher. L'information peut se faire directement sur le site : www.signalement-ambroisie.fr

Il s'agit d'un réel enjeu de santé publique en Rhône-Alpes.

Les référents communaux sont Jean-Luc Poirier et Emmanuel Ducreux.

La séance est levée à 20h30.